Fiche identité

Isolant en polyuréthane projeté in situ v01

Le produit est certifié par un organisme certificateur bénéficiant d'une accréditation ISO CEI 17 065 par un organisme reconnu par E.A. (European Cooperation for Accreditation).

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

Résistance thermique in situ
Masse volumique in situ
Stabilité dimensionnelle DS(TH)
Classement sol selon la norme NF DTU 52.10
Transmission de vapeur d'eau
Contrainte en compression ou résistance à la compression
Absorption d'eau à court terme par immersion partielle

Le référentiel de certification est élaboré en recueillant le point de vue de toutes les parties intéressées :

- professionnels qui réalisent le produit et / ou service,
- consommateurs, utilisateurs, prescripteurs,
- administrations, experts techniques.

Le référentiel de certification et les certificats en vigueur (ou la liste des produits certifiés) sont accessibles au public, gratuitement et sans obligation d'identification d'un enregistrement, par le biais d'un site internet ou de tout autre moyen.

Lorsque cela est techniquement possible, les produits certifiés sont identifiés par un marquage spécifique, au minimum par la mention de la marque.

Les caractéristiques certifiées sont évaluées sous la responsabilité de l'organisme certificateur, avec les moyens de contrôle suivants :

	Admission	Surveillance Continue
Réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié : - Vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis - Vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit, traitement des non conformités et des réclamations clients - Supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant.	**Oui**	**Oui** **Fréquence :** 4 audits tous les 12 mois
Réalisation d'un audit d'un chantier par un auditeur technique qualifié : - Disposition de la projection - Maitrise des moyens de contrôles et d'essais - Prélèvement des échantillons	**Oui**	**Oui** **Fréquence :** 2 audits tous les 12 mois
Réalisation d'essais par un laboratoire reconnu par l'organisme certificateur (indépendant et compétent) : - Prélèvement des échantillons réalisé par l'organisme certificateur sur le site du demandeur	**Oui**	**Oui** **Fréquence :** tous les 6 mois

Cette fiche est une synthèse permettant d'éclairer rapidement tout prescripteur sur la portée et les modalités de la certification.

L'internaute reconnaît que l'analyse et l'interprétation qu'il fera de la présente fiche et que les décisions qu'il sera amené à prendre en considération de cette fiche relèveront de sa seule responsabilité. En conséquence, il s'interdira de rechercher la responsabilité du CSTB quant aux conséquences directes ou indirectes de toute nature qui pourraient résulter de l'analyse et de l'interprétation de la présente fiche et garantit le CSTB contre toute réclamation de tiers en raison de dommages qu'ils subiraient et qui découleraient de l'analyse et de l'interprétation de la présente fiche.

Fiche Publiée le 18/08/2023